

# LE REVEST LES EAUX

Un village ... Une identité

ZAC de la Ripelle :

Promesse tenue

## LE DROIT D'INVENTAIRE :

Charges de fonctionnement + 21%

Dette en capital + 47%

Capacité d'autofinancement - 27%



## LE DROIT D'INVENTAIRE

**S**i j'ai sollicité vos suffrages, ce n'est pas pour satisfaire mes propres ambitions. Comme je presentais une situation économique dégradée j'ai tenu, avant de prendre les importantes décisions qui vont nous engager pour le long terme, à dresser un état des lieux afin d'agir en toute connaissance de cause. Ce bilan, dont nous publions les chiffres d'autre part, n'est pas bon.

En 1996, mon prédécesseur a hérité d'une municipalité en bon ordre de marche, d'une situation financière saine avec un endettement très inférieur aux moyennes départementales, régionales et même nationales pour des communes similaires.

Aujourd'hui, la dette en capital a augmenté de 47% et l'endettement par habitant de 32%, ce qui place le Revest parmi les plus mauvais élèves de la région. Quel gâchis !

Plus grave encore : la carrière qui représente 26% de nos revenus risque de passer sous le contrôle d'une autre commune, simplement parce que nos prédécesseurs n'ont pas fait le nécessaire pour la pérennisation du POS.

Quant au passage à l'Euro, l'ancienne municipalité n'en avait visiblement pas connaissance puisque elle n'a rien prévu dans son budget pour l'achat des programmes informatiques nécessaires à la nouvelle comptabilité publique.

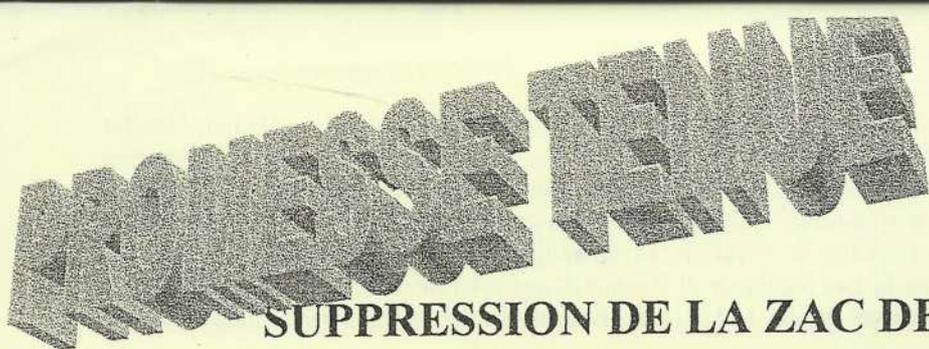
Aussi les décisions que nous devons prendre dans les prochains mois vont être difficiles. Fort heureusement nous ne sommes pas seuls et tous ceux qui nous ont aidé depuis trois ans n'ont pas été remerciés comme ils auraient dû l'être.

Je tiens à réparer cette injustice et souligner que sans l'aide généreuse du Conseil Général, grâce à Christiane Hummel et Hubert Falco, l'avenir de notre commune serait encore plus sombre.

Mon équipe et moi-même avons la volonté de redresser cette situation délicate. Avec des idées et du courage, nous savons que nous parviendrons à résoudre ces problèmes et tenir nos engagements. D'ores et déjà, fidèles à nos promesses électorales, la ZAC de la Ripelle a été définitivement supprimée.

Mais nos soucis, aussi préoccupants soient-ils, sont bien en deça des événements dramatiques qui ont endeuillé les Etats-Unis et la France et auxquels nous nous sommes tous associés.

*Ange Musso*



## SUPPRESSION DE LA ZAC DE LA RIPELLE

*Un des grands thèmes de notre campagne électorale a été de dire NON à l'urbanisation du site de la Ripelle. Nous avons été élus et lors de notre dernier conseil municipal, celui du 17 septembre, nous avons pris la décision, à l'unanimité, de supprimer cette Z.A.C.*

*Ainsi, ce site de 45 hectares de verdure promis au béton par l'ancienne municipalité, est transféré en site naturel. La source, le bassin centenaire, l'aire de battage et les espèces variées rares et protégées qui y nichent sont sauvées des promoteurs. Le site sera aménagé comme nous l'avons promis afin que le plus grand nombre en profite.*

*Nous avons donc tenu une de nos principales promesses. Cette décision (conforme à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, conforme aussi au code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 311-1 à L 311-8 , R 311-1 à R 311-12) engage la commune dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme qui viendra également se substituer à l'actuel plan d'occupation des sols.*

*Depuis, nous avons saisi le service des Domaines qui a estimé officiellement l'ensemble des terrains concernés par la Z.A.C. à 2,8 MF (soit 426 857,25 Euros). Si la commune décide de les acquérir, et elle seule pourra le décider, elle sera aidée à hauteur de 40% par le Conseil Général et de 40% par le Conseil Régional.*

### LES RAISONS DE CE CHOIX

Ce choix à l'opposé de ceux effectués par les municipalités précédentes, reposent sur trois raisons majeures d'ordre :

#### Urbanistiques, Financières, Environnementales

##### 1 – Les raisons urbanistiques

Elles sont tout d'abord liées à l'histoire et à la pratique des lieux par les habitants. En effet, l'emprise de la Z.A.C, comme les terrains avoisinants à l'est classés en zone NA au Plan d'Occupation des Sols ont toujours été de mémoire des espaces ouverts et boisés ou plantés d'oliviers et de vergers considérés par les habitants des quartiers proches comme des espaces de détente, de promenade, de cueillette, de chasse et d'ouverture vers les grands espaces collinaires naturels dominants au nord.

L'achat par le Département du château de la Ripelle est venu en quelque sorte renforcer la vocation naturelle d'ouverture au public qui découle des observations qui précèdent. Dès lors à la vocation d'espace de détente est venu pour la commune s'ajouter l'espoir d'une possible vocation socio-culturelle.

Transformer cet espace en un lotissement de villas et de logements pour des actifs, revenait à compromettre cette double vocation en le privatisant au profit de quelques familles en provenance pour l'essentiel de l'agglomération toulonnaise, au lieu de le garder accessible en l'ouvrant à la collectivité en général et à celle du Revest en particulier.

La seconde raison d'ordre d'urbanisme est liée au fonctionnement général de la commune. Le choix du site de la RIPELLE comme espace d'expansion urbaine en périphérie sur des espaces naturels, va en effet à l'encontre d'une politique de revitalisation du cœur du village. De par sa situation au regard des voies de

desserte il est évident que les futurs habitants de ce quartier auraient préféré privilégier les relations Habitat – Emploi – Services – Commerces avec les pôles urbains et économiques de la grande agglomération toulonnaise, au détriment de l'attractivité du village. En revanche, le choix d'opter pour une ouverture au public de ces espaces sera de nature à favoriser une attractivité plus grande du quartier de la Grenette et la préservation de son environnement. Ainsi le choix de la municipalité va dans le sens des dernières décisions législatives contenues dans la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 et en particulier des dispositions du nouvel article L 121-1 du code de l'urbanisme, dans la mesure où ce choix permet d'assurer :

- *L'équilibre entre ... un développement urbain maîtrisé d'une part ... et la protection des espaces naturels et des paysages d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable.*
- *Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains, et ruraux...*

## 2 Les raisons financières

Elles sont d'origine technique et foncière.

L'urbanisation de la Z.A.C. de la RIPELLE ne pouvait être dissociée de l'aménagement de l'ensemble de la zone INA qui lui est contigu. La morphologie du site accidenté et en terrasse, des contraintes liées à l'environnement (espèces floristiques à protéger) et au patrimoine à préserver (restanques, aires de battage) obligeait à revoir les conditions d'accès à l'opération approuvée en 1993. L'aménagement de la Z.A.C. aurait par suite engagé financièrement la Commune dans les acquisitions foncières et des réalisations techniques pour élargissement de voirie en aval, et création d'une voie nouvelle à l'est de la Z.A.C. sur la zone INA voisine, dépenses qui n'auraient pu être affectées totalement en participation de la Z.A.C. compte tenu des dispositions de l'article L 332-9 du code de l'urbanisme. Confirmer l'aménagement de la Z.A.C. de la RIPELLE revenait ainsi à engager financièrement la commune dans la poursuite du processus d'urbanisation sur l'ensemble de la zone INA dans l'espoir d'un retour d'investissement et aller de la sorte à l'encontre des choix urbanistiques développés précédemment. Cela aurait été aussi sans compter sur les nécessaires investissements en matière d'équipements de superstructures scolaires mais aussi en matière de transports collectifs et de collecte des ordures ménagères auxquels la Commune aurait dû notamment à terme devoir faire face.

## 3 Les raisons environnementales

Elles trouvent leur fondement dans les données recensées par les Conseils de la Commune et contenus dans le cahier des charges réalisé au cours de l'année 2000 et dont la première conclusion est :

*Au premier abord, le secteur de la RIPELLE n'était pas prédisposé à recevoir une urbanisation mais plutôt à une vocation d'espace naturel de proximité.*

Ces données synthétisent les contraintes du site, elles concernent notamment le paysage et la végétation ainsi que le repérage des espèces floristiques à protéger et des éléments de patrimoine (restanques, aire de battage ancienne).

Urbaniser ce site aurait transformé radicalement sa perception visuelle, porter atteinte à ses qualités paysagères d'ensemble, à ses ambiances végétales et aurait pu compromettre la préservation des espèces floristiques et de son patrimoine rural mémoire du passé.

*La suppression de la Z.A.C. de la Ripelle n'est pas le fruit du hasard. Elle est surtout une décision unanime du nouveau Conseil Municipal qui marque bien la volonté qui l'anime : celle de protéger notre environnement sans aucune arrière pensée. Elle marque aussi la fin de toute urbanisation sur ce site.*

*Notre souci était de préserver la beauté, les richesses et le caractère original de ce site. Notre action, comme le P.L.U. que nous mettons en place, va dans ce sens et confirme notre engagement contre toute atteinte à la qualité de vie de nos concitoyens et à l'identité de notre village.*

# REMERCIEMENTS

## SUBVENTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Plus de 9 MF sur trois ans pour la commune du Revest

Sur trois ans (1998-2000) la générosité du Conseil Général pour notre commune s'est traduite par 7 838 795 F de subventions d'investissement et de fonctionnement auxquels il faut ajouter 1 291 008 F destinés aux organismes situés sur la commune du Revest (associations diverses, ententes sportives, office du tourisme, etc...), soit un montant total de 9 129 803 F. Pour une commune de la taille du Revest (3 500 habitants), la totalité de ces subventions représente une manne indispensable sans laquelle la municipalité ne pourrait pas fonctionner, sauf à exercer une pression fiscale exorbitante et impensable sur tous les citoyens. Pour toutes ces raisons, et pour la première fois, nous remercions officiellement et très sincèrement le Conseil Général en la personne de son président Hubert Falco, mais aussi et surtout Christiane Hummel, vice-présidente de cette assemblée et maire de La Valette qui nous a toujours soutenue et sans laquelle nombre de

projets dont nous pouvons être légitimement fiers n'auraient pas vu le jour.

Sans entrer dans le détail, mais par souci de transparence (tous les chiffres sont à votre disposition), précisons qu'une majorité de ces subventions est allée aux travaux d'investissement (équipements divers, travaux de voirie, etc...), le solde se partageant entre les affaires culturelles, la jeunesse, les sports, l'environnement et de fonctionnement accordé aux organisations situées sur la commune (1 291 008 F pour les trois années représentées). On notera qu'une part importante (979 500 F) a pour destination les affaires culturelles, dont 954 500 F pour l'association *Les 4 saisons du Revest*. Avec 291 500 F, le poste jeunesse et sports n'a pas été réduit à la portion congrue!

Bien d'autres organismes, comme les



associations : *Point de Mire, Couleurs Revestoises, Les Ateliers de Reines, le Tennis Club Municipal et le Foyer des Anciens* se sont vus attribuer des sommes non négligeables sans lesquelles elles n'auraient pu vivre et organiser toutes les manifestations qui animent notre village.

*Au moment où nous mettons sous presse nous apprenons, qu'afin de faire face aux difficultés financières de la commune et au surcoût prévisible de la maison Charles Vidal, le Conseil Général nous accorde une subvention exceptionnelle de 1 million de francs.*



Christiane Hummel, Conseiller du canton La Valette-Le Revest - Vice-Présidente du Conseil général du Var en compagnie d'Ange Musso, maire du Revest

## Le billet du Conseiller général

Depuis trois ans en tant que Conseiller, puis plus récemment à la vice-présidence de l'Assemblée départementale, j'ai toujours eu à cœur de représenter un canton qui m'apparaît riche d'identités complémentaires et, de ce fait, éminemment porteur d'avenir.

Grâce à la concertation étroite établie avec Ange Musso depuis son installation à la mairie du Revest, nous allons effectuer un patient travail de réhabilitation du patrimoine local afin que des fontaines de la commune remises en valeur, coule un flot paisible que goûteront riverains et visiteurs.

Parallèlement, le Conseil Général du

Var poursuit sa mission en faveur de la jeunesse. En oeuvrant dans cette direction, nous préparons l'avenir et nous aménageons le présent. Témoin, le chantier de la future Maison des Jeunes du Revest - Maison qui portera le nom de Charles Vidal - permet de mesurer, une fois de plus et très concrètement, l'action du Département, en faveur de notre canton. Que chacun soit assuré que mon engagement pour la Valette - Le Revest jamais ne se démentira. Ensemble, de la vallée au sommet, nous allons continuer de construire ce présent plein d'avenir.

Christiane Hummel

## En 4 ans, la dette en capital de notre commune a augmenté de près de 47% !

*L'analyse que nous avons réalisée sur les finances de la commune montre, et ceci est confirmé par les études réalisées par les services du ministère de l'Economie et des Finances, que la hausse des dépenses de fonctionnement plus rapide que celle des recettes a entraîné la baisse de notre capacité à investir (donc à doter la commune de nouveaux équipements), baisse accentuée par l'augmentation des remboursements de la dette :*

- les charges de fonctionnement ont augmenté de 21%
- la dette en capital a augmenté de 47% entre 1996 et 2000
- notre capacité d'autofinancement est inférieure de 27% aux communes du département et de la région.

**G**érer le budget d'une commune ou d'un ménage, c'est la même chose : c'est la différence entre les revenus et les dépenses qui permet de financer de nouveaux équipements, soit directement soit par un emprunt auquel cas les dépenses se trouvent mécaniquement augmentées du montant des remboursements.

En d'autres termes, la commune du Revest doit, pour financer de nouveaux équipements, augmenter ses ressources et réduire ses dépenses, puisque durant le précédent mandat les dépenses de fonctionnement ont augmenté alors que la capacité de recours à l'emprunt a été considérablement réduite par l'augmentation de la dette.

### Le budget 2001 et ses incohérences

*En fonctionnement* : le budget primitif 2001, voté par l'équipe sortante, est en diminution d'environ 2%; fin 2001 nous allons probablement constater un niveau de dépenses équivalent ou même supérieur à celui de 2000 puisque :

- les dépenses de fonctionnement de la maison Charles Vidal n'ont

pas été prévues ;

- des factures des années précédentes (1996 - 2000) n'ont pas été provisionnées au budget.

**Notre endettement est passé de 263 F par habitant en 1996 à 449 F en 2001 (+71%)**

Ceci nous conduit à être très vigilants sur les dépenses de fonctionnement et dans certains cas à réduire, voire à en supprimer certaines. Grâce aux efforts du personnel, la nouvelle équipe municipale, par exemple, a pu organiser «les balades gourmandes de Pentecôte» pour 50 000F seulement, alors que la même organisation des fêtes de Pentecôte pour l'an-

née 2000 a coûté 120 000 F à la municipalité sortante !

*En investissement* : le budget primitif 2001 prévoit 2,2 MF, dont 50% pour les travaux de voirie. Pour financer ces dépenses, la municipalité sortante a inscrit la vente d'un terrain, propriété de la commune, pour 710 000 F ; ceci montre combien notre capacité d'autofinancement est faible. De plus, ce budget ne prévoit pas notamment :

- les aménagements extérieurs et intérieurs de la maison C. Vidal ;
- les dépenses liées à l'élaboration du PLU, environ 200 000 F, puisque l'équipe sortante n'a pas su clôturer dans les délais la révision du POS de la partie nord de la commune.

Plus surprenant, l'oubli des investissements nécessaires au passage à l'EURO, environ 100 000 F (matériel, logiciels et assistance), alors que dès le début de l'année 2001, une commande de 100 000 F (dont 10% de frais de déplacement) a été passée à une société parisienne pour graver sur CD ROM, l'image de 1500 des 12 000 objets de la collection du cabinet des monnaies !

Sans compter plusieurs dossiers de demandes de subventions déposés hors délais et dont les recettes nous font aujourd'hui défaut.

Ces quelques exemples montrent la nécessité de procéder avec rigueur et méthode, pour élaborer nos projets et notamment de disposer d'une

DÉPENSES	BUDGET PRIMITIF 2001 EN FRANCS	BUDGET PRIMITIF 2001 EN EURO	ÉVOLUTION PAR RAPPORT AU BUDGET 2000
Dépenses de l'exercice	17 054 381	2 599 924	-1,98%
Charges de personnel	8 800 000	1 341 551	-1,25%
Charges à caractère général	3 761 144	573 383	-5,42%
Virement à la section investissement	1 565 000	238 583	-24,60%
Autre charge de gestion courante	1 792 992	273 340	-3,90%
Charges financière	968 052	147 579	-3,58%
Charges exceptionnelles	58 000	8 842	--
Dotations aux amortissements et provisions	59 193	9 024	--
Dépenses imprévues	50 000	7 622	--

RECETTES	BUDGET PRIMITIF	BUDGET PRIMITIF	EVOLUTION PAR
	2001 EN FRANCS	2001 EN EURO	RAPPORT AU BUDGET 2000
Recettes de l'exercice	17 054 381	2 599 924	-1,98%
Produits des services	3 486 700	531 544	-5,89%
Impôts et taxes	8 445 738	1 287 544	-1,20%
Dotation, participation	4 549 900	693 628	-0,17%
Autres produits de gestion courante	237 566	36 217	1,84%
Produits exceptionnels	18 477	2 817	-
Travaux en régie	316 000	48 174	17,41%

## Par comparaison avec les autres communes (1) de la région et du département, l'endettement par habitant, entre le 1er janvier 1996 et le 1er janvier 2001, a ainsi évolué:

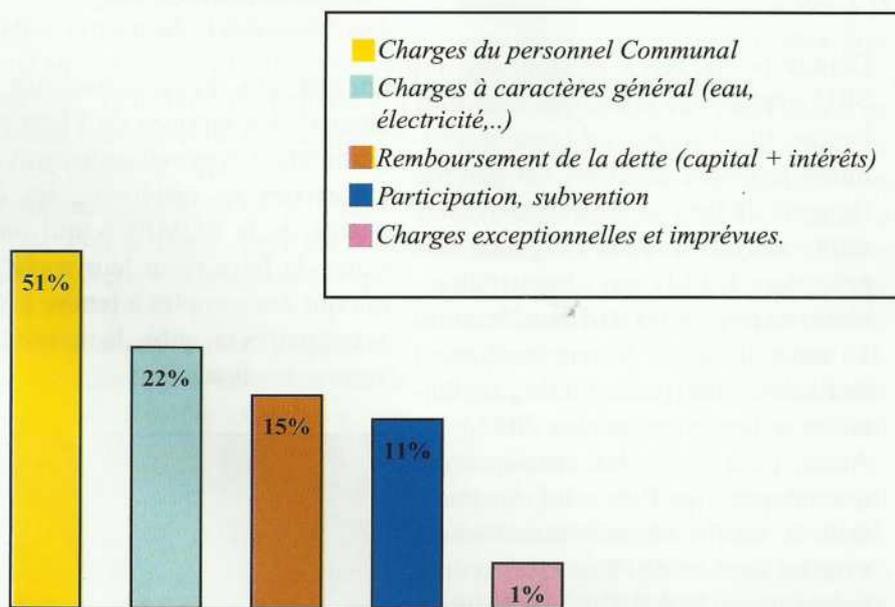
(1) catégorie démographique prise en compte dans la comparaison : 2 000 à 5 000 habitants:

- soit 41 communes pour le département
- soit 133 communes pour la région

ENDETTEMENT PAR HABITANT		
	1er janvier 1996	1er janvier 2001
Commune du Revest.....	3 879 F	5 146 F
Département.....	5 256 F	4 571 F
Région.....	5 584 F	5 006 F

Source : Trésor Public

Contrairement à toutes les autres communes qui se sont sensiblement désendettées au cours des cinq dernières années, notre commune, passant de 3879 F/hab. en 1996 à 5 146 F/hab. en 2001, s'est endettée de près de 33%.



La part des charges de personnel est supérieure à la moyenne des communes équivalentes à la nôtre, parce que deux services, le ramassage des ordures ménagères et la restauration scolaire sont assurés par le personnel communal.

vue d'ensemble des ressources et des dépenses incontournables.

## Nos plans d'action

Notre objectif reste la réalisation du programme sur lequel vous nous avez élus. Si nos marges de manœuvre en matière financière sont faibles, notre motivation reste forte et nous pouvons compter sur les aides du Conseil Général ainsi que sur le personnel communal en place.

Les lignes d'actions que nous allons décliner dans les mois qui viennent et qui conduiront à l'élaboration du budget 2002 sont les suivantes :

- utiliser au mieux les compétences du personnel communal et lui donner les moyens de réaliser ses missions ;

- maîtriser les dépenses à caractère général, notamment en mettant systématiquement en concurrence tous les fournisseurs et en renégociant chaque fois que cela est possible les contrats existants ;

- élaborer une planification à trois ans de notre programme d'investissement.

Une première action est engagée, il s'agit de la renégociation de la dette.

### Taux de crédits anormal

L'examen annuel des conditions de crédits du marché, fait partie des règles de bonne gestion, aussi bien pour la gestion individuelle que pour la gestion collective. Par exemple, le contrat signé en 1991 avec un établissement de crédit de la place pour un montant de 1,4 MF à un taux de 10% normal cette année là, mais très au-dessus des conditions actuelles, aurait dû être renégocié. L'opération bien que tardive par rapport à la durée restante peut permettre une économie de 15 000 à 80 000 F par an suivant l'option choisie.

Nous ne multiplierons pas les exemples à l'infini mais notre déception est grande. Sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes implique, de la part de tous les élus, une vigilance et des efforts constants. Nous sommes prêts à assumer toutes nos responsabilités, nous avons même le ferme espoir de redresser une situation pour le moins délicate.

## LE RISQUE DE LA CARRIÈRE

**L**a carrière est exploitée par la SOMECA qui verse à notre commune 1 569 767 F/an de taxes professionnelles, plus une redevance de 4% liée à son chiffre d'affaires (contrat de forage) d'environ 2,8 MF/an. A ces chiffres, il convient d'ajouter les TP qui incombent aux cinq sociétés affectées au transport des produits de la carrière et qui s'élèvent à 157 611 F.

Au total, la commune perçoit directement de la carrière la somme de 4 527 000 F, c'est à dire le tiers de ses recettes (17 MF/an) !

Par négligence, nous risquons de perdre cette somme, simplement parce que nos prédécesseurs ont «oublié» de mettre en conformité le document d'urbanisme de la commune (POS) avec ses intérêts financiers.

Actuellement, l'exploitation de la carrière s'exerce sur l'ensemble des terrains prévus à cet effet au P.O.S. et le gisement, selon les experts, est viable pour trois ans.

Le schéma départemental des carrières, établi par les services de l'Etat, demande la pérennisation de la carrière. Pour se faire, il aurait fallu étendre le périmètre d'exploitation de 14 hectares.

Depuis mai 2000 une délibération a lancé une procédure de révision du POS avec pour seul objectif de

prendre en compte les carrières. Il était nécessaire et suffisant de prendre une délibération avant le 1er avril 2001, arrêtant le POS pour se conformer aux services de l'Etat.

Entre le 25 mars 2001, date officielle de notre prise de fonction, et le 31 mars il n'était pas possible matériellement de prendre cette délibération qui aurait dû, dans le cadre d'une bonne gestion, être prise bien avant.

### *Par négligence nous risquons de perdre le tiers de nos recettes*

Depuis le 31 mars, la nouvelle loi SRU impose une procédure bien plus longue. Etant donné que pour la commune le risque financier est énorme (la perte du tiers de ses recettes) nous avons dû lancer dans l'urgence une procédure de PLU qui, administrativement, ne pourra pas être bouclée avant 18 mois alors que le renouvellement de l'autorisation préfectorale d'exploitation se fera en septembre 2002 !

Aussi, pour éviter les conséquences dramatiques que l'on sait (voir encadré) la mairie négocie actuellement avec les services de l'Etat et les actionnaires de la SOMECA une solution intermédiaire qui permettrait de sauvegarder nos intérêts.

Malgré la gravité de la situation, nous faisons confiance à nos interlocuteurs

#### *Mairie / SOMECA : pour une charte de l'environnement*

*Afin de protéger notre environnement, la Mairie du Revest et les dirigeants de la SOMECA sont tombés d'accord pour signer prochainement la charte nationale de l'environnement. Par cet engagement, le groupe SOMECA s'engage à induire et à développer des compétences en matières technologiques de production ou de réaménagement et d'environnement, avec une attention particulière à l'impact de ses activités sur les eaux, ainsi qu'à la suppression ou à la réduction des nuisances. De son côté, la mairie s'engage résolument à aider la SOMECA dans la mesure de ses compétences.*

qui ont, eux aussi, conscience des enjeux : les services de l'Etat pour permettre l'approvisionnement des entreprises en matériaux, les dirigeants de la SOMECA qui ont le souci de faire vivre leur société et qui ont des comptes à rendre à leurs actionnaires et, enfin, la mairie pour assurer ses finances.

#### **OFFRES D'EMPLOI**

La SOMECA recherche de la main-d'oeuvre qu'elle formera au besoin (électro-techniciens et conducteurs de travaux). Pour tous renseignements :

**SOMECA : tél. 04 94 90 91 16  
04 94 98 91 71**

*Bon an, mal an, la carrière rapporte quelque 4.5 MF à la commune du Revest, soit le tiers de ses revenus. Si cette manne, pour les raisons évoquées ci-contre disparaissait, pour compenser cette perte nos impôts locaux devraient être augmentés de 76% !*

## DEUX NOUVEAUX COMMERCES AU REVEST

### Une épicerie Vival ...

Ça bouge au Revest et c'est tant mieux. Début août, en effet, un nouveau commerce a ouvert ses portes. Il s'agit d'une superette qui propose tous les produits habituels à ce type de magasin avec aussi des primeurs de qualité ... et du pain le lundi.

Il est ouvert de 7h30 à 13h et de 16h à 20 h tous les jours sauf le mercredi et le dimanche après-midi et, qu'on se le dise, avec livraison gratuite à domicile. Il suffit de passer commande au 04.94.90.97.08.

Bienvenue et bonne chance à Mme et M. Guyot, les propriétaires de ce nouveau commerce.

### ...et une boulangerie...

C'est en avril dernier que Mme et M. Lannuel, à qui nous souhaitons la bienvenue, ont réouvert la boulangerie de Dardennes. Ils confectionnent eux mêmes le pain, selon des méthodes ancestrales et artisanales qui ont fait leur preuve et aussi des pâtisseries avec pour spécialité la fameuse galette provençale Gibassier (graines d'anis et huile d'olive). En liaison avec une boucherie-charcuterie, ils assurent l'essentiel de vos réceptions (tel :04.94.90.98.13).

Le magasin est ouvert de 6h à 12h45 et de 16h à 19h15 tous les jours sauf le mercredi et le dimanche après midi.

La mairie, attentive au développement des activités qui s'installent sur la commune remercie vivement ces nouveaux commerçants pour leur contribution à la vie et à l'animation de notre village et entend bien les aider dans la mesure de ses capacités.

### URBANISME

(Nouveaux horaires)

Les personnes désireuses d'obtenir des renseignements seront reçues en mairie sans rendez-vous les mardis et jeudis de 9h à 13h.

## LE MARCHÉ PROVENÇAL DU REVEST

### Il continue et s'agrandit



Un marché provençal au Revest? Vous n'y pensez pas! C'est ce qui se disait il y a trois ans. Plus encore, on nous prédisait, si quelqu'un avait eu l'outrecuidance d'entreprendre une action dans ce sens, un échec cuisant. Et puis la municipalité a changé et la nouvelle équipe, candidement, presque naïvement, en tout cas inconsciemment (sic) a tout simplement convié quelques producteurs, probablement inconscients aussi, qui ont accepté de venir et de présenter à la population ébahie (resic) leurs propres produits du terroir.

Bref, comme nous l'avions prévu, ce fut un succès. Des marchés, chaque jour, il s'en tient des centaines et le nôtre, comme tous les autres, a naturellement trouvé sa place. Même s'il ne peut être comparé au marché du Cours Lafayette, il joue un rôle important dans la vie de notre village car il y crée, tous les samedis matins, une animation qui n'existait pas auparavant.

Après les vacances d'été, on a pu noter un ralentissement de l'activité. Ce n'est qu'une pause avant la reprise, le temps de mettre en place plusieurs formules pour cet hiver, de faire venir un vannier, un écailler, de vous proposer des confitures bien de chez nous et des liqueurs de framboise, de vous faire goûter les moules de Bala-

guier, des champignons et des châtaignes, de vous proposer un grand choix d'aromâtes et de vous surprendre, plusieurs fois dans l'année, avec des marchés à thème assortis de promotions à des prix de fadas!

Merci à tous ceux qui ont participé à sa mise en place et d'abord à Simone Aude qui en est l'instigatrice et qui n'a pas ménagé sa peine dans la recherche et pour la sélection des exposants qui ont accepté de venir, non pour quelques mois, comme nous l'avions prévu au début, mais pour toute l'année. D'autres producteurs sont attendus, qu'ils soient les bienvenus.



Les cinq musiciens qui, une fois par mois environ, animent notre marché provençal. Il s'agit du groupe folklorique La Rospelido Valetenco de la Valette entraîné par Philippe ROUSSEAU, tambourinaire, galoubet et tambourin; Guillaume RIGAUD, tambourinaire, Coralie ROUSSEAU et Pauline STRAHL, accordéon diatonique, Jacques AMELIA, flûte. Merci à tous les cinq pour la prestation originale et de qualité qu'ils offrent aux Revestois.

# Plus jamais ça!



**A** proximité des tennis, puis à Dardennes et aussi place Jean Moulin, quand les poubelles municipales sont pleines, d'aucuns continuent quand même d'y déverser leurs débris ce qui occasionne pour les yeux un spectacle désolant et répugnant et pour l'odorat une puanteur insoutenable.

Quelque part dans les collines (photos ci-dessus), c'est une déchetterie sauvage

qu'un imbécile malveillant essaie de créer en plein milieu d'un chemin forestier avec tous les risques que cela comporte, y compris et surtout les risques d'incendie avec, en plus, une entrave à la libre circulation des véhicules.

Cet individu, s'il est pris - et l'on fait ce qu'il faut pour le retrouver - sera, nous l'espérons, justement et sévèrement condamné.

Quant aux autres, qu'ils se disciplinent et fassent l'effort nécessaire pour sauvegarder leur environnement.

Notre but n'est pas de réprimer à tout va. Nous avons simplement l'intention de garder propre le village du Revest et ses abords et de rappeler à ceux qui l'auraient oublié que le respect d'autrui est une règle élémentaire de savoir-vivre.

## BALADES GOURMANDES DU REVEST

### Un succès inattendu et mérité

**R**appelez-vous ! Il n'y a pas si longtemps, à la Pentecôte pour être précis, la nouvelle municipalité organisait dans la précipitation une énorme manifestation qui a tout de même connu un succès sans précédent. Dénommée «balades gourmandes», cette manifestation a réuni pendant 3 jours des Bretons, des Périgourdins, des Ardéchois et

des Corses qui ont présenté et fait déguster sur place leurs produits. En plus de cette représentation, Claude Demai et la commission municipale Fêtes et Manifestations assistés du personnel communal, à qui nous devons la réussite de ces journées, avaient convié une bonne trentaine d'artisans qui ont exposé sans relâche leur fabrication depuis la ferronnerie, la poterie, la peinture, en passant par tous les produits régionaux qui nous sont chers comme le miel, l'huile et l'olive.

La photo ci-contre illustre parfaitement l'ambiance qui a régné au Revest pendant toutes ces journées. L'année prochaine, Claude Demai avec la Bourgogne nous a promis de faire encore mieux !



### Réaménagement de la carrière de Malvallon...

Une plate-forme de plusieurs centaines de mètres carrés de terre est en cours d'installation sur l'ancien site de la carrière mais aussi pour sécuriser et embellir l'emplacement, qui sera clos par la suite afin d'empêcher le renouvellement de tous dépôts sauvages. Plus tard, mais il est encore trop tôt pour en parler, des projets d'exploitation de ce site pour le loisir des Revestois sont en cours d'élaboration.

### .. et du bassin du Haut Ray

C'est un travail qui n'a pas été fait pendant 10 ans. Les services de la voirie, sous la direction de R. Simian et de J.M. Viziale, ont complètement nettoyé le site du bassin du Haut Ray sur une surface de plus de 500 m .

\* La maison Charles Vidal sera livrée le 30 octobre 2001, mais n'entrera en fonction qu'à partir de janvier, le temps de réaliser les aménagements intérieurs et extérieurs.

## Le SLAJ en Lozère

Après avoir dignement fêté le mois de juillet, les jeunes adhérents de la section sports, Loisirs, Animation, Jeunesse (SLAJ) sont partis à la découverte de la Lozère du 19 au 25 août, encadrés par Fabien Moyrier et Sophie Del Rey

C'est à la station de pleine nature au lieu dit des «Bouviers» (1400m. d'altitude), dans un gîte d'étape du Comité départemental du Tourisme, que 12 Revestois de 11 à 16 ans (10 garçons et 2 filles) ont séjourné.

Au menu, d'abord une randonnée en VTT, chaque fois dans un cadre différent, hors des sentiers battus mais sur des pistes à difficulté variable avec, pour se reposer un peu, pique-nique et visite d'une curiosité locale.

C'est ainsi que toute l'équipe a passé une journée au parc national des Bisons (35 bêtes) visite guidée et commentée en calèche. Pour une belle journée, ce fut une belle journée car tout le monde en gardera un souvenir impérissable et une connaissance

impressionnante sur l'univers des bisons.

Un autre jour, ce fut une initiation à la pêche à la mouche, par groupes de 6 et avec un professionnel, sur le magnifique plan d'eau du Ganivet. Sport difficile, excitant, qui a vu les 2 filles prendre l'ascendant sur les 10 garçons, du simple point de vue de la concentration car, malheureusement, ce jour là les truites étaient, elles aussi, en congé. Baignade tout de même, mais dans une eau à 19°C.

Un autre jour, il y en a eu cinq au total, une course d'orientation fut organisée avec recherche de balises dans un ordre précis. Nos jeunes Revestois ont montré qu'ils savaient se servir d'une boussole et lire une carte, ce qui n'est pas si simple.

Après un pique-nique de qualité - comme



tous les repas qui ont été servis et qui ont permis à chacun d'apprécier la cuisine locale et du terroir - visite d'un parc non moins célèbre, celui des loups du Gévaudan.

Retour au gîte via le lac du Moulinet pour une ultime baignade, vers 16h 30, comme tous les après-midi, fourbus mais joyeux. Douche, repos, activités diverses (dont la fabrication d'un journal de bord), dîner vers 19h 30 et veillée jusqu'à 23 heures environ.

Le dernier jour, au cours de la veillée finale, un gros loto fut organisé dans la bonne humeur malgré la perspective du prochain départ

Le lendemain matin samedi 25, après rangement, à la stupéfaction de Fabien, l'équipe avait encore les ressources nécessaires pour une dernière boucle en VTT d'une heure environ! Quelle santé!

Ils en garderont, pour très longtemps, un merveilleux souvenir. Tous nous l'ont dit, mais deux ont tenu à témoigner par écrit (Sophie Moreno et Alexandre Fantoni) pour dire ce que tous les autres pensent : Fabien est un sacré animateur et un super copain, comme Cédric, Sophie et toute l'équipe des deux mois.



Alexandre Fantoni

J'habite au Revest et c'est la première fois que je participe à une expédition de ce type. Avant, je ne fréquentais pas le SLAJ, maintenant, après l'expérience de la Lozère je pense que j'irai bien plus souvent. Comme d'habitude Fabien a été épatant et grâce à lui et à l'équipe on s'est éclaté : VTT, baignade, pêche... Plein de trucs super-chouettes et des souvenirs pour tout l'hiver en attendant de repartir.



Sophie Moréno

J'habite aussi au Revest. J'ai trouvé les garçons un peu trop flémards. A part ça je n'ai pas de mots assez forts pour exprimer ma satisfaction (super, génial, top). Les bisons m'ont plus intéressée que les loups et j'ai préféré la pêche à la mouche au VTT. Tout m'a plu : une équipe exceptionnelle, des randonnées extraordinaires et enrichissantes et une ambiance fabuleuse. Avec Fabien et son équipe, je suis prête à repartir.

## L'UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Cette association a été créée en 1928 par les anciens combattants de la guerre 1914/1918 résidant sur la commune du Revest. Elle avait, et elle a toujours, pour vocation de maintenir, entre tous ceux qui ont combattu pour défendre leurs droits et leur liberté, des liens de camaraderie et de solidarité.

Nous n'avons plus, au Revest, de Vétérans de cette guerre, mais nous avons envers eux un devoir de mémoire devoir

que nous avons également envers tous ceux qui ont participé aux autres guerres qui malheureusement lui ont succédé. Ce devoir nous le remplissons à chaque commémoration officielle marquant des moments importants de notre histoire : journée des Déportés, 8 mai, 18 juin, 20 août, 11 novembre.

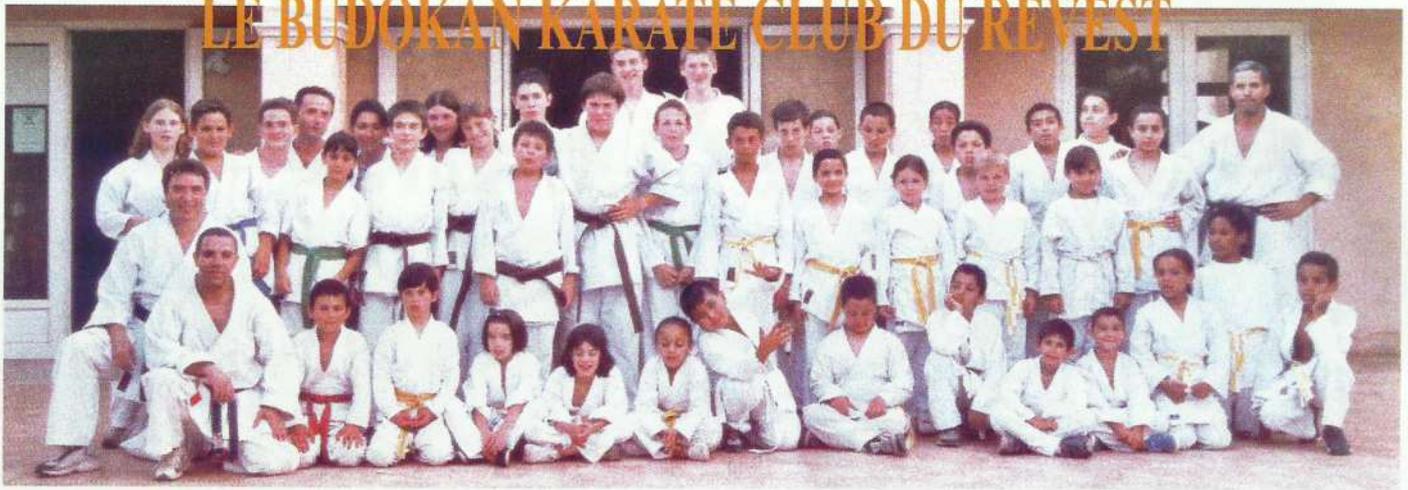
Nous lançons un appel à tous les anciens combattants Revestois qui n'ont pas encore rejoint notre Union, en particulier,

et vous êtes nombreux, à ceux qui ont été appelés ou rappelés en Algérie, ou qui ont participé à des opérations extérieures plus récentes : votre place est parmi nous.

Parce que nous avons connu la guerre, nous sommes parmi ceux qui aspirent le plus à la Paix. C'est le sens profond de notre engagement. Nous sommes là pour le rappeler aux générations qui fort heureusement n'ont pas vécu des périodes aussi terribles.

Union des Anciens combattants  
Mairie - Place Jean Jaurès

# LE BUDOKAN KARATÉ CLUB DU REVEST



## Une pépinière d'espoirs et de champions

Le 4 septembre, après deux mois de fermeture, le Budokan Karaté Club du Revest a ouvert ses portes et accueille désormais 70 adhérents sur la saison 2000/2001, dont 80% de Revestois. Trois fois par semaine pour les adultes, deux fois par semaine pour les 6/13 ans moyennant une cotisation de 1 200F à l'année (on peut aussi cotiser au mois ou au trimestre), les entraînements, dispensés par Nouasri Ridha, 4ème dan en janvier, ont lieu salle Sauvaire, en attendant mieux?

Il n'empêche, et c'est tout à l'honneur des dirigeants du club, notamment Paul Gulizzi, son président, que les résultats ne se sont pas fait attendre. En effet, malgré des équipements peu adaptés, le club ne compte pas moins de 8 ceintures noires et, chaque année, participe aux championnats de France ce qui implique d'abord d'être champion du Var puis de la Ligue. En huit ans (le club a été fondé en 1994) une quarantaine de champions du Var, autant en

Ligue ont été formés par Nouasri Ridha dont Alaoua Issam, 14 ans, ceinture noire, qui a déjà un palmarès élogieux (2ème en Coupe de France), ainsi que Pierre Guignon et Cédric Lecosquer, plusieurs fois champions du Var et en Ligue (technique et combat). Les tout petits, à l'égal de leurs aînés ne sont pas en reste.

Autant de résultats avec si peu de moyens prouve que le niveau du club se situe aux tout premiers rangs. Cette réussite est due en grande partie à Nouasri Ridha,

entraîneur d'une grande rigueur dont le palmarès (champion de France JKA) entre autres, prouve que les enfants du Revest, filles et garçons, sont dans de bonnes mains.

Avec Paul Gulizzi, ces deux hommes, qui ne comptent par leur temps, fédèrent une jeunesse qui se donne à fond pour le sport qu'elle a choisi et qui obtient des résultats encourageants, lesquels, qu'on le veuille ou non, valorisent notre commune qui peut en être fière.

## TENNIS CLUB MUNICIPAL DU REVEST Une ambiance saine et conviviale



### Tournoi du mois de juin : deux poussines (9/10 ans) en compétition

Créé en 1981, le tennis club municipal du Revest compte 220 adhérents. Il est présidé par Jean-Claude Barracchi aidé d'un emploi jeune, Stéphane, présent au club de 16h à 22h tous les jours sauf le lundi.

L'école de tennis est dirigée par Christophe Vidal avec Fabien Moynier et Stéphane Galipicuso, initiateurs. Pour l'année 2000, 118 enfants de 5 à 17 ans ont suivi leurs cours; les tout petits disposent d'un mini-tennis.

Les inscriptions pour l'année 2001/2002 sont effectives depuis le 11 septembre dernier. La reprise des cours, tous les mercredis, a eu lieu le 19 septembre.

Deux tournois sont organisés chaque année. Le tournoi open se tient en juin; le tournoi interne en octobre. Un juge arbitre régional, Gérard Mijoule et deux arbitres de club, Marc Pauderno et Jean-Claude Barracchi dirigent les compétitions sur trois courts en dur, éclairés et, peut être bientôt, un quatrième.

Nous l'avons remarqué, ce club défend avec bonheur l'esprit sportif dans une ambiance saine et conviviale et réserve une grande part de son énergie pour l'éducation sportive de ses jeunes compétiteurs qui, nous le souhaitons, obtiendront des résultats à la hauteur de nos espérances.

## LE FOYER DES ANCIENS ENDEUILLE

Le Foyer des anciens est en deuil, Anaïs Magnoni, sa présidente, nous a quittés à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Attentive à tous, elle n'a cessé durant 15 ans de s'activer auprès de ses adhérents et amis qu'elle a choyés du mieux qu'elle a pu. On retiendra d'elle, son dynamisme et sa perpétuelle bonne humeur. Elle nous manque déjà.

Mais la vie continue et le foyer des anciens, avec M. Gensac aux finances et Marie-Rose Alessandri à l'intendance, reste ouvert les mardis et vendredis, de 14h à 18h, sauf en juillet et en août. Tous ceux qui le désirent, à la condition d'avoir au moins 60 ans, peuvent s'inscrire moyennant la somme de 100 F par an. C'est grâce aux cotisations des adhérents, 81 en 2001, que le foyer fonctionne, depuis 15 ans maintenant, aidé par une subvention de 5 000 F par an du Conseil général et par la mairie qui met à sa disposition la salle Alphonse Sauvaire et qui prend à son compte le chauffage, l'éclairage et le ménage.

Pour améliorer l'ordinaire, Marie-Rose et des bénévoles organisent un loto (5 F la partie et il y en a 10 par semaine) et proposent un goûter et une boisson pour 10 F seulement.

En plus de ces «rentrées» le foyer propose, tous les derniers samedis du mois, un repas de qualité fourni par M. Zola, traiteur à St Jean du Var, pour 100 F tout compris, depuis l'apéritif jusqu'au dessert; trois grandes sorties annuelles pour déjeuner, visiter et danser clôture les réjouissances.

D'autre part, un certain nombre de fêtes annuelles sont dignement célébrées comme la fête des mères et des grands-mères, le réveillon du 31 décembre. De son côté, la mairie offre en décembre un repas de Noël, qui se tiendra cette année le 19 à 12 heures, Maison des Comoni.

En janvier, un nouveau bureau sera élu. Nous ne pensons pas dévoiler un secret en pronostiquant l'élection de M. Pey à la présidence du Foyer. Nous lui souhaitons bon courage.

## Grand succès pour la XXIX biennale du Revest

La Maison des Comoni n'était pas assez grande pour accueillir la foule qui se pressait en ce premier samedi de juillet pour inaugurer la XXIXe biennale du Revest. Consacrée cette année au peintre Michel Dufresne, le public a pu admirer la richesse colorée des œuvres de ce grand peintre actuel. Dans la salle Pétrarque, éclairée pour l'occasion par Yves Lorenzo, auquel nous devons rendre hommage, les œuvres de Dufresne cotoyaient celles du concours «jeunes plasticiens», alors que le concours «amateurs» avait été exposé dans la salle du premier étage. Cette année en effet, et pour la première fois, à côté du concours traditionnel de «peinture amateur», Michel Dufresne avait demandé que soit ouvert un concours «jeunes plasticiens», pour offrir aux étudiants et à ceux qui n'ont pas toujours la possibilité d'être exposés une occasion de présenter leur travail.

Il faut noter la haute qualité des participants, tant dans la catégorie «amateurs» que «jeunes plasticiens» où le jury n'a pu départager deux candidats qui obtien-

nent ainsi le prix ex aequo.

Le jury, composé de : Michel Dufresne (président), Ange Musso (maire du Revest), Nicole Le Tiec (adjointe, déléguée aux Affaires culturelles et au Patrimoine), Isabelle Agnel-Gouzy (peintre, plasticienne), Marie-Lyne Costantini (peintre), Véronique Duverne (galeriste), Guy Thouvignon (photographe), Bruno Mathis (responsable des expositions à la Maison des Comoni), a décerné le grand prix de la ville du Revest (dans la catégorie amateurs) à Patrick Lalande ; (dans la catégorie Jeunes Plasticiens) à Yoshinari Torii et Benjamin Arzoine. Deux mentions spéciales du jury ont été attribuées à Daniel Bourhis et Roseline Lecoq, dans la catégorie amateurs, et deux autres mentions spéciales du jury à Florence Laude et Nicolas Boucher dans la catégorie Jeunes Plasticiens. Nous tenons encore une fois à féliciter tous les candidats et plus particulièrement les lauréats. Le vif succès de l'édition 2001 de cette biennale nous encourage pour les années à venir.

## Albert Decaris aurait cent ans...

A l'occasion de l'émission par la Poste d'un timbre en hommage à Albert Decaris (1901-1988) peintre, dessinateur et graveur qui résida au Revest tous les étés de 1933 à sa mort, la Section philatélique et cartophile du Revest les Eaux (Club philatélique de Toulon) et la Ville du Revest organisent, avec le soutien de la poste à la Maison des Comoni, une grande manifestation les 9, 10 et 11 novembre 2001.

- vente anticipée du timbre émis par la Poste pour le centenaire d'A. Decaris ;
- exposition d'œuvres sur le thème du Revest et de la Provence ;
- grande manifestation philatélique et cartophile (exposition de timbres, bourse aux timbres et aux cartes postale).

**Vernissage et début de la vente anticipée : «Albert Decaris» et manifestation philatélique et cartophile, samedi et dimanche 11 novembre de 9 h à 19h. Exposition des œuvres d'Albert Decaris du 10 novembre au 25 novembre.**

## Théâtre du Quetzal

Il assure le déroulement des ateliers et a pour objet l'enseignement, la création, la diffusion et la promotion de spectacles. Les premiers cours se déroulent salle Alphonse Sauvaire depuis le 19 Septembre pour : maternelle, primaire, collège et adolescents. Adhésion à l'association 50 F ; cours maternelle 150 F par mois; 200 F par mois pour tous les autres.

Intervenants : **Caroline Méglé-Velan et Bruno Murgia.** Ateliers d'initiation au théâtre. Tel : 04.94.03.17.01 ou 06.11.78.45.98.

## Corps sonore

Découvrir sa voix pour s'ouvrir à soi-même et aux autres ; découvrir son corps comme instrument sonore ; découvrir le plaisir de chanter en groupe. Ateliers hebdomadaires : 250 F par mois ou 600 F par trimestre. Animation Dominique Duchambon. Inscription information : 04.94.89.39.85. ou 60.07.24.79.66.

• Un stage théâtre pour les enfants (8 à 12 ans) par l'Incognito Théâtre se tiendra du lundi 29 octobre au samedi 3 novembre de 10h30 à 17h. Tarif : 350 F. Pour tous renseignements: 04.94.03.63.35.

## Concert au Comoni

Dimanche 25 novembre à 16h. Concert par l'orchestre d'harmonie Hector Berlioz de Toulon. Direction : Claude Décugis

Avec ses 3 ans d'existence, son dynamisme et son enthousiasme, l'OHHB viendra honorer Sainte Cécile, patronne des musiciens et vous proposera un concert de grande qualité.

Evènement d'importance, avec la création mondiale de «Jubilé» que le compositeur Maurice Philibert a écrit en l'honneur du chef d'orchestre pour ses 50 ans de musique. Entrée libre.

## No more Babylone

Pour fêter les dix ans de l'association *Clair de Lune*, le groupe reggae toulonnais *No more Babylone* se produira le 11 janvier au Comoni. L'ensemble de la recette sera versé à cette association qui oeuvre auprès d'enfants et d'adolescents autistes et psychotiques de la région.

• Rétrospective des monnaies des 50 dernières années pour les pays qui passeront à l'Euro en janvier 2002. Venez découvrir en décembre l'Euro en avant première au Cabinet des Monnaies.

## Journées du Patrimoine

Ange Musso et Nicole Le Tiec, remercient vivement les Revestoises et Revestois bénévoles ainsi que les associations qui ont activement participé à l'élaboration des journées du Patrimoine. Réunions de travail, recherches, montage d'expositions, confection de recettes, conférences, films... deux journées dont l'organisation a demandé un grand investissement et qui s'annonçaient des plus prometteuses. Mais la douloureuse actualité en a décidé autrement, les journées ayant été annulées sur tout le territoire.

**La commission extra-municipale «Culture et Patrimoine» se tiendra en mairie le mardi 23 octobre à 18h 30. Elle a pour but de rencontrer les Revestoises et les Revestois qui ont quelque chose à dire et à apporter dans ce domaine, des projets et des compétences qu'ils souhaitent partager... Faites vous connaître avant la réunion auprès de Corinne Tomatis, Maison des Comoni, au 04.94.98.12.90.**

## ADRESSES UTILES

Mairie du Revest Les Eaux Du lundi au vendredi de 8h30-12h et 14h-17h Fax :	04 94 98 19 90 04 94 98 19 99
Office du Tourisme du mardi au samedi 14h-18h	04 94 98 94 78
La Poste 29, rue Mal Foch	04 94 98 90 43
Maison des Comoni 60, Bd de l'Égalité Tous les après-midi sauf le lundi de 14h-18h	04 94 90 91 92
Bibliothèque Municipale L'Oustau per touti Le mardi et vendredi de 16h30 à 19h	04 94 98 19 93
Musée d'art sacré occidental et oriental	04 94 98 12 10
Cabinet des monnaies	04 94 98 12 10
Ecole maternelle Jules Ferry Square A. Barry	04 94 98 97 06
Ecole maternelle du hameau Ch. Du Val d'Ardène	04 94 98 92 47
Ecole primaire de la Salvatte Ch. De l'Oratoire	04 94 98 91 53
Restaurant scolaire	04 94 98 96 39
Police Municipale	04 94 98 19 92
Gendarmerie Nationale	04 94 89 49 52
Centre Antipoison	04 91 75 25 25
S.O.S Médecins	04 94 31 33 33
S.O.S Drogue	08 00 05 88 88
Ambulances	04 94 08 97 15
S.O.S Pharmacie	04 94 07 08 08
Police Secours	17
S.A.M.U Service d'Aide Médical d'Urgence	15
Sapeurs Pompiers	18

# Lei Cambado dou Revest



La cinquième édition de cette course pédestre qui s'est tenue le 30 juillet a connu un franc succès. 348 coureurs se sont présentés au départ de cette compétition difficile, tracée sur un parcours sinueux et vallonné, soit une quarantaine de concurrents supplémentaires par rapport à l'édition précédente.

C'est sous une chaleur étouffante et un soleil de plomb que les adultes se sont élancés pour parcourir les 9,2 km que le premier Jocelyn Laclef, de Saint-Tropez, a couru en 33 minutes seulement. Chez les femmes, elles étaient 62 au départ, c'est une nouvelle fois Laurena De Jaeghere, de Lille, qui s'est imposée en 42 minutes.

Pour les plus jeunes (de 7 à 11 ans), un parcours plus adapté, de 1 km, était prévu. Une quarantaine d'enfants ont pris le départ sous la surveillance de leurs parents et de Fabien

Moynier, directeur du SLAJ ; c'est Armand Fauray, de Rians, qui a terminé premier.

Du côté des filles, un grand bravo à Elodie Brochen, 10 ans, digne fille de Michelle, chargée des sports à la municipalité du Revest, qui a triomphé en dépit d'une concurrence acharnée.

Cette cinquième édition, organisée par Maxime Catanese et Joseph Mondet de l'Entente Sportive et Culturelle du Revest, aidés bien sûr par une bonne centaine de Revestois bénévoles, s'est terminée par la remise habituelle des prix autour d'un buffet bien garni qui a réuni tous les participants dans la bonne humeur.

## LE REVEST LES EAUX

Un Village... Une identité

MAGAZINE D'INFORMATION  
édité par la Mairie du Revest  
Tél... 04 94 98 19 90

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION  
Ange MUSSO, maire du Revest

COMITÉ DE RÉDACTION  
Guy Bénéfice, Michel Gérodez,  
Richard N'Guyen Van Nuoi,  
Jacques Rouvière, Dominique Ospizi,  
Françoise Pignerol, Nicole Le Tiec

CONCEPTION-MAQUETTE  
Mairie du Revest

Photo de couverture  
Guy Borens, BCBG

IMPRESSION  
Espace numérique  
Tél.: 04 94 14 17 90

DISTRIBUTION  
La Poste

CHIFFRE DE TIRAGE  
1 800 exemplaires

ISSN  
en cours

E-mail : Commune-De-Le-revest.les  
Eaux@wanadoo.fr



C'est au début de l'été que s'est déroulé, au stade de la colline, le challenge Charles Vidal. On ne citera par le nom de tous les vainqueurs, mais sachez que nos jeunes Revestois ont fait forte impression.

Suite à l'annulation des emplacements réservés n°26 et 29 RD 846 route du barrage, une enquête publique aura lieu du 7 novembre au 7 décembre prochains. Le dossier pourra être consulté en mairie à partir du 22 octobre de 8h30 à 17h.